



Société d'Avocats inter-barreaux
www.sva-avocats.fr

Avocat Fondateur

Thierry VERNHET

Avocats Associés

Nicolas JONQUET

Jérôme JEANJEAN

Arnaud LAURENT

Christophe FEBVRE

Stéphane DESTOURS

Jean-Claude ATTALI

Nathalie MONSARRAT

Emilie VERNHET-LAMOLY

Antoine SILLARD

Delphine RIGEADE

Charles BORKOWSKI

Jean-Philippe DOMMEE

Avocat Honoraire

Alain COHEN-BOULAKIA

Avocats

Guillaume MONFLIER

Fanny JOUSSARD

Matthias GIMENEZ

Aliaume LLORCA-VALERO

Olivia ROUGEOT

Sophie MAUREL

Céline THIL

Amélie CECCOTTI

Axelle GENESTE

Charlotte CAZACH

Marion POURQUIER

Leah CARRET

Mathilde JOURNU

Félix MADANI

Rébecca BARTHE

Alixia MARTINEZ

Manon MAZZUCOTELLI

Jade BONIJOLY

Partenaire

Estelle RODRIGUEZ

SAS HECTARE

75 Rue les Portes Domitiennes

BP 30020

34740 VENDARGUES

Montpellier, le 30 mars 2026

Nos Réf. : HECTARE / SAINT PONS DE MAUCHIENS COMMUNE

2267444 - CBO/CBO/GE

Dossier suivi par : Charles BORKOWSKI

Vos Réf :

Références à rappeler sur le libellé du virement ou au dos du chèque

NOTE DE FRAIS ET D'HONORAIRES N° 22691779

Honoraires

- Analyse du dossier et des pièces communiquées ;
- Recherches juridiques, consultation par courriel du 12/03/2025 ;
- Rédaction d'un projet de courrier à l'attention du maire de la commune et d'un projet de document à soumettre aux co-lotis (courriel du 27/03/2025).

Temps de travail : 3,5h x 250€ HT

875,00 €

Frais de gestion

Frais de gestion 8% : remise

0,00 €

Total H.T. 875,00 €

TVA 20 % 175,00 €

TOTAL TTC 1 050,00 €

Cette facture est à acquitter à l'ordre de SVA
(Numéro de facture à rappeler lors du règlement : 22691779)

PAIEMENT À RÉCEPTION

INFORMATIONS REGLEMENT :

PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE : <https://paiement-sva-avocats.azko.fr/>

REQUENA C.

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE – BANQUE DUPUY DE PARSEVAL :

Titulaire du compte : SCP SVA

Code Banque : 16607 – Guichet : 00436 – N° Compte : 40000268657 – Clé RIB : 18 - IBAN : FR76 1660 7004 3640 0002 6865 718 - BIC : CCBPFRPPPPG



MONTPELLIER
1, place Alexandre Laissac
BP41114 - 340008 Montpellier - Cedex 1
Tél. : +33 (0)4 67 58 75 00
Fax : +33 (0)4 67 92 23 11

PARIS
5, villa de Guelma
75018 PARIS
Toque Palais : C55
Tél. : +33 (0)4 67 58 75 00
Fax : +33 (0)4 67 92 23 11

NÎMES
2 place du Guesclîn
30000 NÎMES
Tél. : +33 (0)4 67 58 75 00
Fax : +33 (0)4 67 92 23 11

RODEZ
17, boulevard Belle ISLE
12000 Rodez
Tél. : +33 (0)4 67 58 75 00
Fax : +33 (0)4 67 92 23 11

BEZIERS
2, bd du Maréchal LECLERC
34500 BEZIERS
Tél. : +33 (0)4 67 58 75 00
Fax : +33 (0)4 67 92 23 11

Conformément aux dispositions de l'article L. 441-10 du code de commerce, **tout retard de règlement supérieur à trente jours rend de plein droit exigibles des pénalités de retard dont le taux d'intérêt est égal au taux directeur semestriel de la Banque centrale européenne majoré de 10 points, ainsi que vis-à-vis du débiteur professionnel, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €** (art. D. 441-5 du Code de commerce). Lorsque les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification.